



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-050418-

|  |  |
|--|--|
| Département d'INDRE-ET-LOIRE<br>Arrondissement de TOURS<br>Canton de MONTS<br>Commune d'ESVRES-SUR-INDRE | <b>COMPTE RENDU SOMMAIRE<br/>DU CONSEIL MUNICIPAL<br/>DU 05 AVRIL 2018</b> |
|--|--|

L'an deux mille dix-huit, le cinq avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 mars 2018

Nombre de conseillers en exercice..... 27

Nombre de conseillers présents..... 18

Nombre de conseillers votants ..... 26

**Etaient présents :**

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, M. Patrice GARNIER, M. Eric DELHOMMAIS, Mme Nathalie BERTON, M. Jean-Pierre PAUL, M. André DESPLAT, Adjoints,

M. Pierre-Antoine BOURREAU, M. Gilles-André JEANSON, M. Jean-Claude DENIS, Mme Stéphanie MANCHON, M. Jean-Charles GARREAU, M. Pascal SIMON, Mme Virginie GATIEN, Mme Elisabeth GOULLER, M. Michel HENTRY, Mme Marie-Hélène ETIENNE, Mme Nathalie CARDIN, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents :**

Mme Sylvie QUENEAU, M. Michel TURCO, M. André COSSÉ, M. Hervé GROSSIN, Mme Delphine COSSON, Mme Edith MARCILLAC, Mme Vanessa VERMEERSCH, Mme Valérie BOUTON, M. Francis COUSTEAU,

**Ont donné pouvoir :**

|                     |                             |
|---------------------|-----------------------------|
| Mme Sylvie QUENEAU  | à M. Jean-Christophe GASSOT |
| M. Michel TURCO     | à Mme Josiane LE BRONEC     |
| M. André COSSÉ      | à M. Jean-Pierre PAUL       |
| M. Hervé GROSSIN    | à M. Pascal SIMON           |
| Mme Delphine COSSON | à Mme Virginie GATIEN       |
| Mme Edith MARCILLAC | à Mme Nathalie BERTON       |
| Mme Valérie BOUTON  | à Mme Marie- Hélène ETIENNE |
| M. Francis COUSTEAU | à Mme Nathalie CARDIN       |

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles-André JEANSON

---

A la demande de Monsieur le Maire, au début de la séance, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité l'inscription du sujet suivant à l'ordre du jour :

**AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES**

14. Rapport Spinetta sur le service public ferroviaire : motion du Conseil Municipal

**PREAMBULE**

➤ Le procès-verbal de la séance du 22 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

- Décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 24 février au 23 mars 2018 : Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque particulière de la part de l'Assemblée

## FINANCES LOCALES

- Approbation du compte de gestion 2017 du receveur de la Commune pour le budget général : Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité **DECLARE** que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2017, par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- Approbation du compte administratif 2017 du budget général : Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité (24 votants) **APPROUVE** le compte administratif 2017 du Budget Général.
- Affectation des résultats 2017 du budget général : Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité **DÉCIDE** d'affecter les résultats du budget général comme suit :
  - affectation en excédent reporté de fonctionnement (R002) ..... 2 004 387.78 €
  - Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068)..... 205 658.46 €
  - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (D001) ..... 50 534.94 €
- Présentation et vote du budget primitif 2018 du budget général :  
 Vu les articles L 2121-8 et L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Le Budget présenté par Monsieur le Maire s'équilibre en recettes et en dépenses à :
  - Section de Fonctionnement : 5 910 243.00 €
  - Section d'Investissement : 3 562 127.00 €
 Ce budget est voté par 20 voix pour et 6 abstentions.
- Maintien des taux des trois taxes locales : Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu le débat d'orientations budgétaires du 22 mars 2018,
  - **DÉCIDE** de maintenir les taux des trois taxes directes locales à percevoir au titre de l'exercice 2018 à :
    - 14,27 % pour la taxe d'habitation
    - 20,21 % pour la taxe foncière bâtie
    - 41,49 % pour la taxe foncière non bâtie
- Autorisation de programme et crédits de paiement n°12 du budget général pour l'opération n°407 – Vestiaires du Gymnase : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DÉCIDE** d'instruire l'autorisation de programme et crédits de paiement de l'opération n°407 – vestiaire du Gymnase ci-après:

| N°AP | N° Opér | Autorisation de programme |                   |               | Total général crédits de paiements |                   |             |                    |                   |
|------|---------|---------------------------|-------------------|---------------|------------------------------------|-------------------|-------------|--------------------|-------------------|
|      |         | Description               | Montant           | 2017          | 2018                               | 2019              | articles    | Libellé            | Montant           |
| 12   | 407     | vestiaires du gymnase     | 721 000.00        | 125.98        | 250 000.00                         | 470 874.02        | 2313        | Construction       | 721 000.00        |
|      |         | <b>DEPENSES</b>           | <b>721 000.00</b> | <b>125.98</b> | <b>250 000.00</b>                  | <b>470 874.02</b> |             |                    | <b>721 000.00</b> |
|      |         |                           |                   |               |                                    |                   | 1641<br>021 | EMPRUNT<br>AUTOFIN | 721 000.00        |
|      |         | <b>RECETTES</b>           | <b>721 000.00</b> | <b>0.00</b>   | <b>0.00</b>                        |                   |             |                    | <b>721 000.00</b> |

- Vie associative, Sports, Culture : subventions aux associations :  
 Vu l'avis de la commission Vie associative, Sports, Culture des 21 février et 20 mars 2018,  
 Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter les subventions,  
 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
  - **VOTE** les subventions de fonctionnement suivantes :

### **ASSOCIATIONS D'ESVRES-SUR-INDRE**

- A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **7 000 €** à l'Aube Sportive d'Esvres (football).

2. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **800 € au club de badminton d'Esvres.**
3. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **3 500 € à Esvres Judo Club.**
4. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **2 500 € à Esvres'N'Ments.**
5. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **7 000 € à Evretz**
6. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **250 € à la Gymnastique Féminine et Volontaire.**
7. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **4 000 € à la Gymnastique Sportive d'Esvres.**
8. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **3 000 € à la Maison des Talents.**
9. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **6 500 € au Rugby Entente Clubs Esvres Montbazon.**
10. A l'unanimité (25 votants) une subvention de fonctionnement de **500 € au Tennis de Table.**  
*En application de l'article 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Patrice GARNIER ne participe pas à ce vote.*
11. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **1 000 € à l'Union Musicale d'Esvres.**
12. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **12 000 € à l'école de musique.**

#### **ASSOCIATIONS HORS COMMUNE**

13. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **750 € à la SHOT.**
14. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **150 € à la Protection Civile**
15. A l'unanimité une subvention de fonctionnement de **300 € au Syndicat des commerçants de marchés de France**

Les crédits pour les subventions de fonctionnement sont inscrits à l'article 6574 - fonction 025.

- **VOTE** les subventions exceptionnelles de fonctionnement suivantes :

#### **ASSOCIATIONS D'ESVRES-SUR-INDRE**

16. A l'unanimité une subvention exceptionnelle de fonctionnement de **1 500 € à l'Aube Sportive d'Esvres (football).**
17. A l'unanimité une subvention exceptionnelle de fonctionnement de **1 000 € aux Amis des Sablons.**
18. A l'unanimité une subvention exceptionnelle de fonctionnement de **1 000 € à Objectif Images.**

Les crédits pour les subventions exceptionnelles de fonctionnement sont inscrits à l'article 6574 - fonction 025.

- **VOTE** les subventions d'investissement suivantes :

#### **ASSOCIATIONS D'ESVRES-SUR-INDRE**

19. A l'unanimité une subvention d'investissement de **1 434 € à la Gymnastique Sportive d'Esvres.**
20. A l'unanimité une subvention d'investissement de **1 200 € à la Maison des Talents.**

Les crédits pour les subventions d'investissement sont inscrits à l'article 20421 - subventions d'équipement versées biens immobiliers, matériels.

8. Subventions aux associations des écoles publiques : Vu l'avis favorable de la commission affaires scolaires du 7 décembre 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **VOTE** :

1. une subvention de fonctionnement à l'Union Sportive de l'Enseignement Premier degré de l'école Joseph Bourreau de **3 450 €**
2. une subvention de fonctionnement à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole de l'école Joseph Bourreau de **3 500 €**
3. une subvention de fonctionnement à l'Union Sportive de l'Enseignement Premier degré de l'école maternelle les Source de **3 100 €**

9. Subvention au Comité d'Indre-et-Loire du Concours National de la Résistance et de la Déportation :

Vu l'avis favorable de la commission affaires scolaires en date du 7 décembre 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **VOTE** une subvention au Comité d'Indre-et-Loire du Concours National de la Résistance et de la Déportation de 100 €.

#### **DOMAINE ET PATRIMOINE**

10. Acquisition de parcelles de terrain rue de la haute cour et rue du stade E n°1711 et ZT n°108-115-116 [BARILLON-CALOUX] pour régularisation d'alignement de voirie : Après en avoir délibéré, le Conseil

Municipal, à l'unanimité **AUTORISE** l'acquisition amiable à l'euro symbolique des quatre parcelles de terrain ci-après désignées et constitutives de l'emprise de voirie communale:

- section E n°1711 d'une superficie de 148 m<sup>2</sup> lieudit « La Papauterie »
- section ZT n° 108 d'une superficie de 212 m<sup>2</sup> lieudit « Vallée de Beaulieu »
- section ZT n°115 d'une superficie de 146 m<sup>2</sup> lieudit « Vallée de Beaulieu »
- section ZT n°116 d'une superficie de 71 m<sup>2</sup> lieudit « Vallée de Beaulieu »

Appartenant en indivision à :

- Monsieur Yves CALOUX, domicilié 10 allée des Chênes, La Tremblay, 37250 VEIGNE
- Madame BARILLON Michèle, domiciliée La Grande Vallée, 37320 TRUYES
- **PRECISE** que les frais d'actes liés à cette acquisition seront supportés par l'acquéreur et imputés au BP 2018, chapitre 21, article 2111.
- **AUTORISE** Le Maire à signer les documents et actes notariés se rapportant à cette acquisition qui seront passés en l'étude de Maître LUSSEAU, Notaire à Cormery.

11. Cession d'une partie de la parcelle communale E n°2349 en vue de l'implantation d'un nœud de raccordement optique : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le principe de cession d'une partie de la parcelle communale E n°2349 à un prix restant à fixer et selon des modalités à définir.
- **ACCEPTE** l'implantation d'un nœud de raccordement optique sur la parcelle en question selon les recommandations techniques de la Société TDF, leader français de la diffusion audiovisuelle et du Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique en vue de faciliter le déploiement de la fibre.

## DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

### *Voirie*

12. Dénomination de voies sur Even Parc : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **DENOMME** la nouvelle voie de circulation dans la zone d'activité Even Parc en prolongement de la rue Amédée et Léon Bollée, au-delà du rond-point : **Rue Amédée et Léon Bollée**
  - **DENOMME** la nouvelle voie de circulation dans la zone d'activité Even Parc en parallèle à la rue Alexandre Darracq : **Rue Emile Mathis**.
  - **PRECISE** qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise pour mise à jour du plan cadastral au centre des impôts fonciers de Tours, ainsi qu'aux autres organismes, tels que le service d'incendie et de secours, la poste, concessionnaires de réseaux.
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire le nécessaire.

### *Environnement*

13. Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Communes en zone argileuse d'Indre-et-Loire : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **DECIDE** de renouveler l'adhésion à l'association des communes en zone argileuse d'Indre-et-Loire et de verser une cotisation annuelle de 20.00 €,
  - **PROCEDE** à la désignation des représentants :
    - Titulaire : Monsieur Patrice GARNIER,  
Adjoint à la voirie et à l'environnement
    - Suppléant : Monsieur Jean-Christophe GASSOT  
Maire
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires relatifs à cette adhésion.

## AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

14. Rapport Spinetta sur le service public ferroviaire : motion du Conseil Municipal : A la demande de Monsieur le Maire, au début de la séance, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **DECIDE** de soutenir le vœu émis par le Conseil Régional, en séance plénière le 22 février 2018, pour appeler à la mobilisation et prendre une position collective ferme contre les propositions du rapport Spinetta d'un abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité.

## QUESTIONS DIVERSES

ESVRES-SUR-INDRE, le 11 avril 2018

Le Maire,  
Jean-Christophe GASSOT